



1 AOÛT 2023

n°1

La revue des  
propriétaires privés

# Parlons Forêts

HAUTS-DE-  
FRANCE  
NORMANDIE

Dossier :  
La phénologie  
des arbres



## RUBRIQUES

- Actualités p.3
- Dossier : *phénologie et changement climatique* p.4
- Nouveau Conseil de Centre p.6
- Valorisation des essences p.8
- Fiche espèce : *Le polytric élégant* p.9
- Zoom sur : *le débroussaillage en forêt* p.10
- Agenda p.12

## Parlons forêts Hauts-de-France Normandie

Publication : CNPF HDFN  
Centre National de la Propriété Forestière  
DR. Hauts-de-France – Normandie  
**Site Normandie :**  
Cap Madrillet – Bât. B  
127, Av. Edmund Halley – CS 80004  
76801 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY  
02 35 12 25 80 – normandie@cnpf.fr  
**Site Hauts-de-France :**  
96, rue Jean Moulin  
80000 AMIENS  
03 22 33 52 00 – hauts-de-france@cnpf.fr  
Site web : hautsdefrance-normandie.cnpf.fr

**Directeur de la publication :**  
Régis LIGONNIERE

**Rédaction :**  
Tess DE BACKER et Romain MANI

**Numéro visé par le comité  
de relecture du CNPF HDFN**

**Maquettage :** RESEC  
**ISSN :** 2490-6816

**Dépôt légal :** Août 2023

**Photo de couverture :**  
Louis-Adrien Lagneau © CNPF

Abonnement : gratuit. Cette revue vous est adressée sur base d'informations cadastrales. Si vous ne souhaitez plus être destinataire, adressez simplement votre demande auprès du CNPF HDFN.



## EDITORIAL

# Le renouvellement, une étape indispensable pour s'adapter à un contexte changeant



Dans une société de plus en plus basée sur l'urgence et l'immédiateté, la forêt a depuis longtemps fait office de refuge, lieu paisible où le temps semble s'écouler plus lentement. Cette illusion d'immobilité des peuplements forestiers peut être à l'origine d'incompréhensions entre le grand public, qui souhaiterait que rien ne change, et les forestiers qui ont appris depuis longtemps que raisonner sur un temps long ne signifie pas être inactif, et que la bonne gestion d'une forêt passe nécessairement par une phase de renouvellement si l'on souhaite

léguer aux générations futures un patrimoine forestier de qualité et en bonne santé.

Les effets du changement climatique sont déjà une réalité et remettent en cause ce qui nous paraissait immuable. La modification de la période de renouvellement des feuilles, qui vous est présentée dans ce numéro au travers d'un dossier consacré à la phénologie, en est un exemple frappant, qui n'est pas sans conséquences.

La rapidité des changements auxquels nous sommes soumis implique de renouveler ou adapter sans tarder nos pratiques de gestion, pour tenir compte de l'augmentation de certains risques (sécheresses, canicules, incendies, attaques sanitaires).

Dans ce contexte incertain, le renouvellement du Conseil de Centre de votre CRPF, constitué à la fois de propriétaires déjà engagés depuis de nombreuses années mais aussi de nouveaux élus, est également un gage de nouvelles idées pour orienter au mieux la gestion des forêts privées dans nos régions ces 6 prochaines années.

Enfin, et malgré le renouvellement du nom et de la charte graphique de votre trimestriel, soyez assurés que nous continuerons de vous informer au mieux sur l'actualité forestière nationale et régionale comme le « Bois & Forêts de Normandie » / « Bois du Nord » l'a fait pendant plus de 40 ans !

Merci de votre confiance et bonne lecture de ce numéro.



**Amaury LATHAM,**  
Président du CNPF HDFN



Avec la participation financière des Régions Normandie et Hauts-de-France

# Séminaire normand pour le nouveau Conseil de Centre

Le CNPF Hauts-de-France Normandie a organisé les 27 et 28 juin 2023 à Carrouges (61) un séminaire regroupant les équipes d'Amiens et de Saint-Etienne-du-Rouvray et les conseillers de centre. Il a permis de **présenter, lors d'une première journée sur le terrain, l'ensemble du personnel du CNPF HDFN et leurs missions aux nouveaux conseillers.** Le lendemain s'est tenu le Conseil de Centre, le deuxième après la prise officielle de fonction des conseillers élus en mars dernier. Les élus représentent l'Etablissement au sein de nombreuses commissions officielles et **portent les voix des forestiers pour défendre les enjeux de la forêt privée sur nos territoires conjoints.**

Retrouvez en double page centrale de ce numéro le trombinoscope des nouveaux conseillers, par département.

## Retour sur le Rendez-vous Forêt-Bois 2023



Les 12 et 13 mai 2023, les acteurs de la filière forêt bois en région se sont retrouvés lors de la **4ème édition du salon régional professionnel des forestiers et des transformateurs du bois au Parc d'Olhain (Maisnil-lès-Ruitz - 62)**, un événement réalisé grâce au soutien de la Région Hauts-de-France. Co-organisée par le CRPF Hauts-de-France Normandie et Fibois

Hauts-de-France, avec l'implication active de Fransylva Hauts-de-France, l'Office National des Forêts, PEFC et le lycée professionnel de Bavay, cette manifestation professionnelle et gratuite a une nouvelle fois répondu aux objectifs **d'échanges entre l'amont et l'aval de la filière, mais aussi de valorisation du savoir-faire des femmes et des hommes qui la composent.** Le grand public était également au rendez-vous avec plus de 2000 visiteurs sur les deux jours.

Les chiffres clés du salon :

- ✓ 2500 visiteurs
- ✓ 500 collégiens et lycéens
- ✓ 70 entreprises exposantes
- ✓ 18 établissements de formation
- ✓ 50 bénévoles (élèves et apprentis)
- ✓ 4 conférences et 2 concours

Article issu du site internet de Fibois Hauts-de-France

<https://www.fibois-hdf.fr/actualites/retour-sur-le-rendez-vous-foret-bois-2023/>

## ÇA BOUGE DANS NOS EQUIPES !

Région	Départs	Arrivées
Normandie	Vincent Vaast (technicien environnement) <b>Départ en retraite</b>	Colyne Plessis (1 <sup>er</sup> octobre)
	Christelle Lenormand (secrétaire) <b>Changement voie professionnelle</b>	Jenny Caltot
	Alexandre Ricard (technicien Eure) <b>DDTM 76</b>	Christophe Buttenaere
Hauts-de-France	François-Xavier Valengin (ingénieur communication) <b>Départ en retraite</b>	Tess De Backer (ingé com) Charlotte Engels (chargée de mission biodiversité, peuplier et communication)
	Benjamin Cano (technicien Somme) <b>CNPF IDF</b>	Aubin Valancher

**France 2030, c'est parti !**  
L'appel à projets pour le Renouveau Forestier est ouvert depuis le 1er juin et se clôturera le 31 mai 2024. Il concerne les propriétaires forestiers publics ou privés possédant des forêts sinistrées, pauvres ou vulnérables vis-à-vis du changement climatique. N'hésitez pas à vous faire conseiller par votre gestionnaire pour tout projet de renouvellement.

Lien vers l'appel à projets en scannant le QR Code :



**Vu dans...**

Silva Belgica n°3 2023 : une fin de crise des scolytes entrevue chez nos voisins belges. D'après l'étude de télédétection menée sur trois types de régions climatiques, les surfaces touchées en 2022 ont diminué, après un pic de dégâts enregistré au plus fort de la crise entre 2018 et 2020. Le niveau d'attaque actuel est maintenant similaire à celui de 2017, gérable pour les forestiers.



# LA PHENOLOGIE DES ARBRES : déceler les signaux du changement climatique

La période de végétation est un indicateur pratique pour qualifier l'effet du climat sur la biologie des arbres. Regarder les feuilles tomber ou les bourgeons éclore peut alors vous en dire plus que vous ne le croyez sur la réponse des peuplements au changement climatique, et vous aider à détecter des signaux de stress ou au contraire de résilience des arbres.

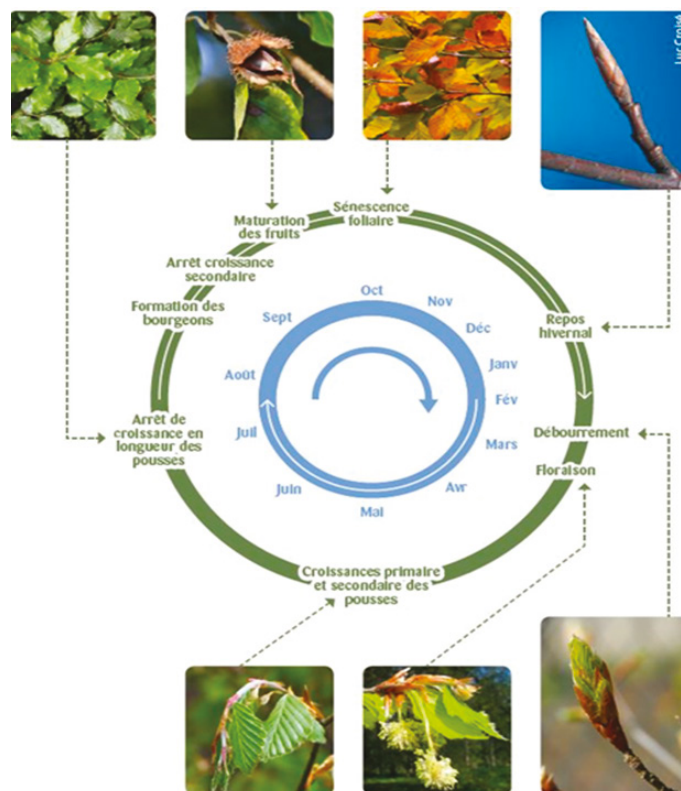
## La phénologie : définition et caractéristiques L'influence du climat

La phénologie est définie pour la première fois en 1751 par le naturaliste suédois Carl Von Linné (1707 – 1778) : elle est **l'art d'observer l'apparition des évènements cycliques annuels chez les plantes ou les animaux au rythme des saisons**. Ces évènements cycliques sont qualifiés par extension de phénologiques. Dans cet article, seul le climat de nos régions (tempéré, océanique à semi-continentale) est traité. Les signaux régulant la phénologie des arbres sont en effet différents dans les régions semi-arides, équatoriales, boréales ou méditerranéennes.

A l'arrivée de l'automne, les arbres à feuilles caduques perdent leurs feuilles pour limiter les dégâts potentiels dus au froid et au gel. C'est la sénescence foliaire. La décoloration progressive des feuilles est liée à la dégradation des pigments photosynthétiques qui y sont présents. La chlorophylle, qui détient le premier rôle dans l'activité photosynthétique des végétaux, est verte en période de végétation. Lorsque l'activité photosynthétique décline avec la mauvaise période (baisse de luminosité et diminution des températures), elle se décompose dans les feuilles et ses différents composants sont récupérés par l'arbre dans un processus de recyclage annuel de l'azote. Ne restent alors visibles que les autres pigments présents dans les feuilles : les xanthophylles (jaunes) et les carotènes (oranges). **Ce signal indique aux forestiers que les arbres entrent en période d'activité ralentie.**

Le processus de levée de dormance des bourgeons, c'est-à-dire le moment où ils débourent et que les premières feuilles apparaissent, repose sur deux phases distinctes : la levée de l'endodormance, qui nécessite une période de froid pour s'opérer (température inférieure à 12°C, plus ou moins longue selon les individus et les espèces) puis la levée de l'écodormance, qui cette fois nécessite une augmentation des températures au printemps pour provoquer l'ouverture des bourgeons. Les deux phases sont nécessaires au débourement : il faut donc **à la fois du froid prolongé l'hiver et une hausse des températures au printemps** pour que les nouvelles pousses apparaissent.

La phénologie des arbres dépend de **leur génétique mais aussi de paramètres environnementaux stables** (durée du jour) et variables (température, pluviométrie) d'une année à l'autre. Pour cette raison, les dates d'apparition des évènements phénologiques varient plus ou moins fortement en fonction de la géographie et des conditions météorologiques. **Ces variations sont propres à chaque individu** car l'héritage génétique de chaque arbre influe sur sa période de végétation et de dormance.



**Figure** : Cycle de feuillaison des arbres (source : Tela Botanica)

**Le changement climatique perturbe les cycles phénologiques des végétaux.** Les printemps plus chauds et plus précoces déjà constatés ont pour conséquence de lever l'endodormance plus tôt. Les observations

réalisées indiquent une anticipation de débourrement de l'ordre de **2 à 3 jours par an tous les 10 ans en moyenne**. Toutes les espèces végétales (sous nos latitudes) sont concernées. En parallèle, le **jaunissement foliaire recule d'environ 1 jour tous les 10 ans**. Ces tendances accusent de fortes variabilités selon les années, car toutes les espèces ne réagissent pas de la même manière au réchauffement global, de même qu'il existe de fortes disparités entre individus au sein d'un même peuplement forestier. La situation géographique a également son importance. Les conséquences sur les arbres et la forêt sont multiples. Les feuilles sortent de plus en plus tôt et jaunissent de plus en plus tard. **La durée de végétation s'accroît sensiblement**. Alliée à la concentration atmosphérique en CO<sub>2</sub>, elle augmente la croissance des arbres – et par extension la productivité des forêts – mais uniquement en conditions non limitantes en eau. Car une période de végétation plus longue signifie une consommation plus élevée en eau, d'autant plus lorsque les conditions climatiques sont marquées par des canicules ou des sécheresses à répétition. **Les arbres sont alors plus soumis au stress hydrique qu'auparavant** (jaunissements précoces des feuilles en fin d'été).

Par ailleurs, en sortant plus tôt au printemps ou en tombant plus tard à l'automne, les feuilles s'exposent d'avantage aux gelées précoces ou tardives qui restent des phénomènes fréquents. On constate également que certains arbres ne débourrent pas ou partiellement en raison du manque de froid l'hiver (endodormance insuffisante). A terme, cela peut entraîner une mortalité car l'arbre consomme de manière continue des réserves qu'il épargne habituellement lors de la période de dormance hivernale. Ce dernier phénomène est pour l'instant surtout observé dans le sud de la France, mais devrait s'étendre vers le nord avec la montée des températures.



Xavier Grenié © CNPF

*Dégâts de gel sur des bourgeons de chêne*

Face à ces aléas, **l'observation annuelle des dates de débourrement ou de perte des feuilles peut renseigner sur les tendances de durée des périodes de végétation des arbres**. En corrélant ces données avec l'évolution du climat, ses impacts peuvent être mieux appréhendés et permettre de **raisonner la gestion forestière en anticipant des conséquences dommageables pour les essences les plus fragiles** vis-à-vis du changement climatique. L'Observatoire des Ecosystèmes Forestiers (OREF), dispositif d'étude et d'expérimentation mis en place par le CRPF en 2006 et financé par la Région Hauts-de-France pour caractériser l'impact des changements globaux au niveau local forestier, intègre la phénologie dans les indicateurs mesurés. Les données sont obtenues grâce à un réseau d'observateurs intégrés depuis 2007 dans l'Observatoire des Saisons (cf. encart ci-dessous).

**Jimmy BONIGEN et Noémi HAVET,**  
*Ingénieurs CNPF HDFN*

### Pour en savoir plus :

L'Observatoire des saisons (ODS) a été créé en 2007 sous l'initiative du Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive du CNRS.

Programme national de sciences participatives ouvert à tous, son objectif est d'aider les chercheurs à collecter des observations sur les rythmes saisonniers afin de mieux comprendre comment les arbres réagissent aux aléas climatiques et quelles seront les conséquences des changements de leur phénologie sur leur biologie. En tant que propriétaires forestiers, vous êtes les témoins privilégiés des changements phénologiques des forêts : vous pouvez participer en suivant l'évolution d'une ou plusieurs essences inscrites dans le protocole de l'ODS. Ce dernier repose sur de l'observation (dates d'apparition des feuilles par exemple). Il suffit ensuite de transmettre vos observations à l'ODS en les renseignant sur leur site internet dédié. Des renseignements complémentaires et le protocole d'observation sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.obs-saisons.fr/>

Vous pouvez également contacter les relais CNPF régionaux de l'ODS, Jimmy BONIGEN et Noémi HAVET, aux coordonnées suivantes : [jimmy.bonigen@cnpf.fr](mailto:jimmy.bonigen@cnpf.fr) / [noemi.havet@cnpf.fr](mailto:noemi.havet@cnpf.fr)

Cartographie des nouveaux conseillers au service des propriétaires et de la forêt privée dans les régions Hauts-de-France et Normandie

## Quelques précisions sur le Conseil de Centre :

Les propriétaires forestiers ont élu en début d'année 2023 leurs représentants au Conseil du Centre National de la Propriété Forestière Hauts-de-France Normandie.

Le nombre de conseillers est lié à la surface forestière de chaque département.

Le Conseil est composé de :

- 13 membres (et leurs suppléants) pour le collège départemental ;
- 2 membres (et leurs suppléants) pour le collège régional ;
- 1 membre (et son suppléant) élu par le personnel du CNPF HDFN.

Les Présidents des Chambres Régionales d'Agriculture HDF et Normandie sont membres de droit du Conseil.

Lors de la séance du 23 mars 2023, les conseillers ont élu Amaury LATHAM à la présidence du CNPF HDFN, pour une durée de 3 ans. Le premier Vice-Président représentant le Conseil en Hauts-de-France est Hubert d'ORSETTI.

En lien avec les équipes techniques, les conseillers sont vos interlocuteurs privilégiés pour toute question relevant des missions de l'Etablissement (agrément des PSG et des CBPS, formation et information auprès des propriétaires, etc.). N'hésitez donc pas à les solliciter !

Plus d'informations sur le Conseil de Centre HDFN : [hautsdefrance-normandie.cnpf.fr](https://hautsdefrance-normandie.cnpf.fr)





62



**Titulaire :** Antoine de LAURISTON  
**Suppléant :** Hubert ANSELIN

59



**Titulaire :** Bernard COLLIN  
**Suppléant :** Jean-Yves CATELLE

80



**Titulaire :** Antoine de BONNAULT  
**Suppléant :** Henri de WITASSE-THEZY

76



**Titulaire :** Paul LEMMONIER  
**Suppléant :** Alain DAILLY

02



**Titulaire :** Xavier de MASSARY  
**Suppléant :** Hervé LE MEN

60



**Titulaire :** Philippe d'HEROUVILLE  
**Suppléant :** Charles-Henri de BOISSIEU

27



**Titulaire :** Amaury LATHAM  
**Suppléant :** Marguerite MEVEL

CBPS/RTG

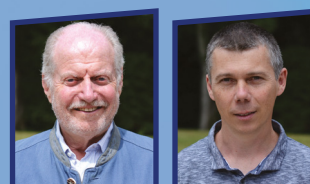


**Titulaire :** Jean de SINCAY  
**Suppléant :** Bertrand CHAVANE

## COLLÈGE RÉGIONAL



**Titulaire :** Hubert d'ORSETTI  
**Suppléant :** Anita ROTH LE GENTIL



**Titulaire :** Pierre-Olivier DREGE  
**Suppléant :** Sébastien DEGARDEZ

# Quelle stratégie de valorisation des essences et bois feuillus de qualité secondaire ?

Deux projets menés en 2022 et 2023 dégagent plusieurs pistes d'action

## Contexte

Compte tenu du contexte industriel de développement du recours au bois français, de la part importante de bois feuillus dans leurs régions et des demandes de leurs adhérents et financeurs, **Fibois Hauts-de-France, Fibois Normandie et Fibois Ile-de-France se sont associés pour étudier en profondeur les possibilités de valorisation des essences et bois feuillus de qualité secondaire (présentant des défauts) sur leurs territoires.**

## Pistes d'action

Deux projets ont été menés en 2022 et 2023 afin de définir des pistes d'actions pour soutenir et redynamiser la filière de valorisation des essences feuillues et de qualité secondaire :

- D'une part, l'étude **VALSEC**, opérée par le cabinet Ideobis, vise à faire un état de la ressource, identifier les essences avec le plus grand potentiel de valorisation ainsi que les marchés présentant des débouchés pertinents, et mettre en avant les freins organisationnels, économiques et techniques à lever.

Cette étude a permis de définir des actions à mettre en place dans le but de créer de la valeur ajoutée et des emplois dans la filière grâce à une meilleure exploitation des bois feuillus secondaires, ce pour tous types de débouchés (construction, agencement, meubles, design, etc.).

Les principales actions mises en évidence dans cette étude sont les suivantes : caractérisation des différentes essences, développement de la création de valeurs sur le territoire (grâce au tranchage, au collage et au déroulage), réimplantation d'une culture de feuillus là où un manque est identifié et mise en relation entre les acteurs de l'offre et de la demande. Les modalités de chaque action (objectif, temporalité, essences concernées, acteurs impliqués, etc.) sont notamment détaillées dans le rapport complet de l'étude (cf. fin d'article).

- D'autre part, dans le cadre du cours « **Groupe d'Analyse d'Action Publique** » (GAAP) du mastère spécialisé **PAPDD** (Politique et Action Publiques pour le Développement Durable) d'AgroParisTech et de l'Ecole des Ponts,

**quatre étudiants ont produit un rapport** pour répondre à la problématique suivante : « Quelles politiques d'innovation pour développer la valorisation des essences et qualités secondaires de bois dans les Hauts-de-France, en Ile-de-France et en Normandie ? ».

Ce rapport s'est en particulier intéressé aux **leviers à utiliser et aux actions opérationnelles qui en découlent et qui sont susceptibles d'améliorer la valorisation des essences secondaires dans les trois régions concernées** : sécurisation des approvisionnements par la contractualisation, sécurisation des débouchés par la commande publique, développement de l'innovation en coopération inter-entreprises, etc.

Les recommandations formulées englobent des stratégies de développement de l'offre, de la demande, des facteurs de production (industrie de transformation) et aussi des biens proposés (grâce à l'innovation).

Dans la suite de ces deux projets, **un plan d'action concerté entre les 3 interprofessions sera mis en place dans les prochains mois.**



Antoine de Lauriston © CNPF

## Pour en savoir plus :

Le rapport complet du GAAP, la synthèse de l'étude VALSEC ainsi que son rapport complet sont à retrouver au lien suivant : [https://www.fibois-hdf.fr/actualites/valorisation-essences\\_secondaires/](https://www.fibois-hdf.fr/actualites/valorisation-essences_secondaires/)

Pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher des interprofessions Fibois Hauts-de-France, Normandie et Ile-de-France :

[contact@fibois-hdf.fr](mailto:contact@fibois-hdf.fr)

[contact@fibois-normandie.fr](mailto:contact@fibois-normandie.fr)

[contact@fibois-idf.fr](mailto:contact@fibois-idf.fr)



# Le Polytric élégant (*Polytrichastrum formosum*)

## ❶ Fiche d'identité

- Clade : Bryophytes
- Ordre : Polytrichales
- Famille : Polytrichaceae
- Taille : 5 à 15 cm
- Habitat : espèce forestière très commune sur sols de pH acide et sans excès d'eau. Principalement à la surface du sol.
- Caractéristiques : feuilles écartées de la tige à l'état humide, formant un pinceau à l'état sec. Les capsules renfermant les spores sont fréquemment visibles en été.

Statut UICN Europe =  
Préoccupation mineure

\*Habitat protégé



## Habitat et cycle de vie

Les mousses peuvent être d'excellentes **espèces indicatrices** tant elles se sont adaptées à toutes les conditions de vie en forêt. Certaines marquent les milieux acides et humides à frais, comme la sphaigne des marais, d'autres sont calcicoles ou révèlent des stations assez sèches. La majorité des mousses sont unisexuées, c'est-à-dire qu'il existe **des pieds mâles et des pieds femelles**. La reproduction sexuée a la particularité de produire des spores qui engendreront les individus unisexués et non des graines. Pour se réaliser, **la présence d'eau liquide est indispensable**. La multiplication végétative par bouturage leur permet de coloniser le milieu en formant des groupes denses.

## Un atout pour le sylviculteur

Elles ont un rôle majeur de **régulation de l'état hydrique des forêts** grâce à leur structure. L'eau peut être emmagasinée puis redistribuée en période de sécheresse. Elles contribuent à la **stabilisation des sols** et limitent leur érosion. Comme la majorité des organismes photosynthétiques (producteurs primaires), elles constituent une ressource d'importance pour les premiers maillons de la chaîne alimentaire mais également pour les décomposeurs de matière organique. Lorsqu'elles sont fixées sur des bois morts, elles accélèrent leur recyclage et contribuent ainsi à la productivité de l'écosystème forestier.

## Menaces

Les trois principales menaces sont les changements de conditions stationnelles, les modifications du régime de précipitations (changement climatique) et la destruction de la couche superficielle du sol (décapage ou circulation excessive par exemple). Les mousses sont des végétaux fragiles qu'il convient d'épargner des pratiques pouvant leur porter atteinte.

## Actions favorables en gestion forestière

Mettre en place des **cloisonnements d'exploitation** dans les parcelles afin d'éviter de circuler dans tous les sens. Effectuer le débardage dans de bonnes conditions climatiques (sol ressuyé). Conserver des arbres morts sur pied et au sol. Ne pas drainer les sols forestiers et éviter les travaux du sol en plein.

## Bibliographie

F. Massé. 2019. Les mousses, les lichens, les fougères, ces méconnus essentiels à la forêt. CNPF. 90 pages.

MNHN - INPN. Fiche espèce sphaigne des marais. Disponible au lien suivant : [https://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/6769](https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/6769)

Observatoire des bryophytes et lichens de Basse-Normandie : <https://www.cpiecotentin.com/observatoiremoussesetlichens>

# Un sujet émergent dans nos régions

Alors que les violents incendies ayant frappé le pays durant l'été 2022 sont encore dans toutes les mémoires, la sécheresse à laquelle nous sommes confrontés ces derniers mois fait craindre des phénomènes similaires cet été. Si les régions Normandie et Hauts-de-France ne sont pas les plus exposées au risque de feu de forêt, celui-ci ne peut plus être considéré comme négligeable dans certains secteurs. L'augmentation des températures ainsi que de l'intensité et la durée des sécheresses devrait le renforcer considérablement au cours des prochaines décennies. Il est donc indispensable d'anticiper ces évolutions en évaluant le niveau de risque et en adoptant les bons réflexes de prévention.

## Comment naît un feu de forêt et comment se propage-t-il ?

Neuf feux de forêts sur dix sont d'origine humaine, la plupart du temps accidentels et provoqués par une activité économique (chantier de BTP, réseau électrique, activités agricoles, etc.) ou une activité du quotidien (travaux de particuliers, barbecue, jet de cigarette, etc.). Dans 80 % des cas, le feu se déclenche à moins de 50 m d'une habitation. Une simple étincelle peut suffire à déclencher un départ de feu, dont la propagation est facilitée par la proximité d'une végétation dense, avec un risque accru en cas de forte sécheresse et de hautes températures.

Les feux de forêt démarrent toujours au niveau du sol, généralement dans l'herbe sèche, puis se propagent aux strates de végétation supérieures en commençant par les arbustes, suivis des arbres qui sont touchés jusqu'à leur cime. Le feu peut ensuite progresser rapidement d'arbre en arbre tant qu'il ne rencontre pas d'obstacle.

## Quelles bonnes pratiques pour prévenir les feux de forêt ?

La très grande majorité des feux de forêt pourraient être évités en adoptant quelques réflexes simples, qui sont régulièrement rappelés au grand public : ne pas fumer en forêt et jeter systématiquement ses mégots dans un cendrier, ne pas faire de feu, de barbecue ou de travaux pouvant provoquer des étincelles à proximité d'herbes ou de broussailles susceptibles de s'enflammer, etc.

Différents outils cartographiques sont mis à disposition du grand public pour connaître le risque incendie par secteur, à l'instar de l'Indice de Danger Intégré de Météo France ou de la météo des forêts, publiée tous les jours depuis le 2 juin 2023. Consulter régulièrement ces indicateurs devra devenir un réflexe en période estivale pour se prémunir de tout risque d'incendie en adaptant ses pratiques.

Outre ces réflexes, la mesure préventive la plus efficace contre les feux de forêt est le débroussaillage. Cette opération a pour objectif de réduire

### Qu'est-ce que l'Indice de Danger Intégré (IDI) de Météo France ?

Des bilans réalisés à partir des données Météo France permettent d'estimer quotidiennement le danger météorologique de feux de forêt.

Il s'évalue via l'Indice Forêt Météo (IFM) qui tient compte de la température, de l'humidité de l'air, de la vitesse du vent et des précipitations. Le croisement de l'IFM avec une analyse de l'état de la sécheresse de la végétation abouti à l'obtention d'un Indice de Danger Intégré, présenté sous forme cartographique et qui donne le potentiel d'éclosion et de propagation des feux de forêt suivant 5 niveaux. Les niveaux « sévères » et « très sévères » peuvent générer des mesures de prévention spécifiques telles que l'interdiction de l'accès aux massifs ou la restriction des travaux agricoles et forestiers.

	IDI sévère	IDI très sévère
<b>Travaux forestiers</b>		
Végétation peu sensible à la propagation	Pas de mesure de prévention	Travaux mécanisés uniquement le matin
Végétation modérément sensible à la propagation	Travaux mécanisés uniquement le matin	Travaux interdits
Végétation fortement sensible à la propagation	Travaux interdits	
<b>Pénétration des engins et voitures en forêt</b>		
Végétation peu sensible à la propagation	Pas de mesure de prévention	Pas de mesure de prévention
Végétation modérément sensible à la propagation		Véhicules à moteur interdits
Végétation fortement sensible à la propagation		

**Tableau :** Exemples de mesures de prévention applicables en fonction de l'Indice de Danger Intégré (IDI)

l'intensité de l'incendie et limiter sa propagation en diminuant la masse de végétaux pouvant faire office de combustible.

Concrètement, le débroussaillage consiste à créer des discontinuités verticales (élimination du sous-étage et des branches basses susceptibles de communiquer le feu aux cimes des arbres) ainsi que des discontinuités horizontales (éclaircies mettant à distance les arbres pour éviter la propagation du feu entre les houppiers) dans la végétation. Cette opération n'a donc rien à voir avec un défrichage, le terrain conservant sa vocation forestière. Du point de vue de la biodiversité, le débroussaillage présente aussi un intérêt certain en créant des milieux ouverts favorables à la biodiversité (développement de cortèges d'espèces liées à une végétation herbacée basse comme les pollinisateurs).



Bernard Petit © CNPF

La vocation première du débroussaillage est la préservation des biens, des personnes et de la forêt. Il peut donc être pratiqué aux abords des bâtiments et des infrastructures routières, afin de limiter le risque de propagation d'un incendie depuis un bâtiment jusqu'à une forêt, et vice-versa. En revanche, il est inutile de débroussailler au cœur d'un peuplement forestier : c'est une intervention couteuse qui peut même s'avérer néfaste pour l'accueil de nombreuses espèces présentes dans les strates herbacées et arbustives ou gîtant dans le bois mort au sol.

## Les actions mises en œuvre dans nos régions

Des campagnes de prévention et de sensibilisation du grand public ont été lancées au niveau national et relayées au niveau régional sur cette problématique, avec notamment des spots publicitaires et des vidéos pédagogiques.

Certains territoires comme la Métropole Rouen Normandie ont lancé depuis 2022 des études pour évaluer la sensibilité des peuplements forestiers au risque incendie, en tenant compte à la fois des types de peuplements, des essences, des accès, de la topographie, etc. Ces travaux devraient aboutir à l'élaboration de cartographies permettant notamment de

cibler les zones les plus à risques où une adaptation de la desserte forestière est nécessaire.

## Vous avez dit OLD ?

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) sont prises par arrêté préfectoral, qui en définit les périmètres et conditions.

Elles obligent le propriétaire d'un bâtiment ou d'un équipement de toute nature, situé à moins de 200 m d'un massif forestier ou d'une lande, à débroussailler la végétation dans un rayon d'au moins 50 m autour de son bien, y compris sur les terrains de ses voisins. Cette obligation n'incombe donc pas au propriétaire forestier, mais il peut être impacté si sa forêt se situe dans ce rayon. Très fréquentes dans les régions du sud de la France, elles ne concernent dans nos régions que 28 communes situées dans l'Eure (27). Une carte des zonages concernés par les OLD est consultable sur le site internet Géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage>

Pour permettre aux pompiers d'accéder aux massifs forestiers et lutter contre les incendies, des routes forestières d'au moins 4 m de largeur et de 4 m de hauteur sont indispensables, tout comme la présence de places de retournement. Une mise au gabarit et la création d'infrastructures adaptées seront des opérations essentielles à mener dans les prochaines années.

## Où trouver plus d'informations ?

Vous trouverez ci-dessous des ressources utiles pour approfondir le sujet des incendies de forêt :

<https://www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation>

<https://meteofrance.com/meteo-des-forets>

<https://foret.ign.fr/>

Foire aux questions de l'ONF sur les OLD

Guide technique sur les OLD

Des informations complémentaires vous seront communiquées dans un prochain numéro de notre revue ou dans notre lettre électronique. Des journées d'information spécifiques seront également organisées dans chaque département fin 2023 ou début 2024.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter au CNPF HDFN Éric HINCELIN, ingénieur forestier : [eric.hincelin@cnpf.fr](mailto:eric.hincelin@cnpf.fr)

Nota bene : au moment de la rédaction de cet article, la nouvelle Loi Forêt (du 10 juillet 2023) n'était pas publiée. Elle complète les propos de cet article. Nous reviendrons dessus dans nos publications ultérieures.»

**Romain MANI**  
Ingénieur CNPF HDFN



## VOS CONTACTS

### Equipe technique CNPF HDFN

CNPF – Hauts-de-France :

**Secteur 1 : Gilles POULAIN (FOGEFOR 59)**

gilles.poulain@cnpf.fr – 06 71 54 23 94

**Secteur 2 : Aubin VALANCHER**

aubin.valancher@cnpf.fr – 07 61 24 54 62

**Secteur 3 : Julien LAGER (FOGEFOR et CETEF 62)**

julien.lager@cnpf.fr – 06 74 23 41 81

**Secteur 4 : Jean-Christophe FETRO**

jc.fetro@cnpf.fr – 06 72 42 47 01

**Secteur 5 : Clémence BESNARD**

clemence.besnard@cnpf.fr – 06 77 52 52 58

CNPF – Normandie :

**Secteur 6 : Cristel JOSEPH**

cristel.joseph@cnpf.fr – 06 07 97 21 57

**Secteur 7 : Béatrice LACOSTE**

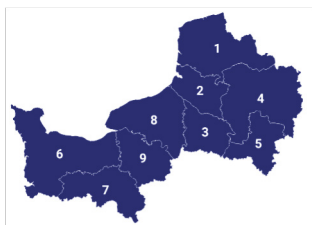
beatrice.lacoste@cnpf.fr – 06 07 97 21 19

**Secteur 8 : Christophe BUTTENAERE**

christophe.buttenaere@cnpf.fr – 06 07 97 21 25

**Secteur 9 : Cyril RETOUT**

cyril.retout@cnpf.fr – 06 79 45 33 40



### CETEF et FOGEFOR

Hauts-de-France :

**CETEF et FOGEFOR 02 : Tess DE BACKER**

tess.de-backer@cnpf.fr – 06.98.14.18.50

**CETEF 59 : Julien DELOBEL (COFNOR)**

julien@cofnor.fr

**CETEF et FOGEFOR 60 : Marie PILLON (Fransylva)**

marie.pillon@fransylva.fr

**CETEF et FOGEFOR 62 : Julien LAGER**

**CETEF et FOGEFOR 80 : Noémi HAVET**

noemi.havet@cnpf.fr – 06.89.85.78.22

Normandie :

**CETEF Haute-Normandie (Eure et Seine-Maritime) :**

**Eric HINCELIN**

eric.hincelin@cnpf.fr – 06.79.45.33.38

**CETEF Normandie Sud (Calvados, Manche et Orne) :**

**Bruno Arnould (Président)**

arnould.bruno2@orange.fr

**FOGEFOR de Normandie : Béatrice LACOSTE**

**et Romain MANI**

romain.mani@cnpf.fr – 06.79.45.33.61

🌿 : correspondant-observateur DSF

### Syndicat des forestiers privés

**FRANSYLVA Hauts-de-France**

27 rue d'Amiens

60200 COMPIEGNE

Tél. : 03 44 36 00 22

hautsdefrance@fransylva.fr

**FRANSYLVA Normandie Union régionale Normandie**

125 Av. Edmund Halley

76801 ST-ETIENNE DU ROUVRAY

jdesincay@wanadoo.fr (Président)

### Autres partenaires du CNPF HDFN

Retrouvez les coordonnées de l'ensemble de nos partenaires (gestionnaires forestiers, interprofessions, PEFC, communes forestières, Régions HDF et Normandie) sur notre site internet, à l'adresse suivante : hautsdefrance-normandie.cnpf.fr

## VOS PROCHAINES REUNIONS

Pour vous former, vous informer et débattre.



Tess De Backer © CNPF

Dates	Lieux	Thèmes (réunions de septembre - octobre)
01/09/2023	Eure (27)	Les érables : reconnaissance, sylviculture
En octobre (dates à définir)	Eure (27)	Anticiper les effets du changement climatique
	4 réunions : Calvados (14), Eure (27), Orne (61) et Seine-Maritime (76)	Sylviculture des Pins laricio de Corse et sylvestre
01/09/2023	Oise (60)	Travaux de préparation du sol : être efficace à moindre coût
08/09/2023	Pas-de-Calais (62)	Le boisement de terres agricoles (BTA) : démarches, itinéraire technique de la plantation et entretiens
12/09/2023	Somme (80)	La gestion forestière durable d'une forêt de feuillus mélangés
13/09/2023	Pas-de-Calais (62)	
15/09/2023	Somme (80)	La populiculture : techniques de plantation, entretiens, cultivars, marché du bois et aspects sanitaires
22/09/2023	Aisne (02)	
29/09/2023	Nord (59)	L'éclaircie des peuplements feuillus ou mélangés : périodicité, techniques, bénéfices obtenus, etc.
Octobre (date à définir)	Somme (80)	Formation à l'IBP et présentation de la faune forestière

Réunions gratuites, inscription obligatoire. Informations supplémentaires et programme complet des réunions disponibles sur le site internet du CNPF HDFN : [hautsdefrance-normandie.cnpf.fr](http://hautsdefrance-normandie.cnpf.fr)

Bois du Nord et Bois & Forêts de Normandie : nouveau look

Comme indiqué dans l'éditorial, ce numéro arbore une nouvelle mise en page et de nouvelles couleurs pour suivre le changement de charte graphique du CNPF. L'ensemble de nos outils de communication est concerné (site internet, invitations, fiches techniques, brochures, etc.). Pas d'inquiétude, le contenu reste inchangé et vous retrouverez vos rubriques et articles à chaque numéro. Nous espérons que vous prendrez encore plus de plaisir à leur lecture. Merci !



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain



Contribuez à la valorisation de la filière forêt-bois en recyclant cette revue ou en la donnant à vos proches